



## COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

**Séance de ré examen du 26 juin 2019**

### **– Procès-verbal –**

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail s'est réuni le 26 juin 2019 à 11h30 au SDIS du Nord – 1/3 rue du Palais Rihour à Lille, sous la présidence de M. Jacques HOUSSIN, Président du CHSCT.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

##### **Membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics :**

- M. Jacques HOUSSIN – Président du CHSCT  
2<sup>ème</sup> Vice Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole de Lille, Maire de Verlinghem
- M. Aimé DUQUENNE – Titulaire  
3<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Gruson
- Mme Annie LEYS - Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire de Wattignies
- Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF – Suppléante  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord

### **Membres représentant le Personnel :**

- M. Hugues TETAERT – Titulaire  
CIS Fourmies – CGT
- M. Maroine FATHALLAH – Titulaire  
CIS Hautmont– CGT
- M. Angelo CARLUCCI – Titulaire  
Pôle RRH – CGT
- M. Grégory VERCOUTRE – Titulaire  
CIS Seclin – Syndicat Autonome
- M. David CAMBRE – Titulaire  
CIS Armentières – SUD
- M. Christophe CATTELET – Titulaire  
Groupement Prévision– Avenir Secours
- M. Quentin VERVEY – Suppléant  
CIS Dunkerque – CGT
- M. Stéphane BELMONTE – Suppléant  
CIS Maubeuge – CGT
- M. Laurent PIAZZA – Suppléant  
CIS Denain – Syndicat Autonome
- M. Michaël COLPIN – Suppléant  
CIS Valenciennes – CFTC
- M. André POUPAERT – Suppléant  
CIS Valenciennes – Avenir Secours
- M. Stéphane BOUTEILLE – Suppléant  
CIS Douchy les Mines – FOSIS 59

### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

#### **Membres représentant les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics :**

- M. Nicolas SIEGLER – Titulaire  
1er Vice Président du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Adjoint au Maire de Cambrai
- M. Henri GADAUT – Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de Lille, Adjoint au Maire de Wattrelos

- Mme Barbara COEVOET - Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- Mme Sylvie BRACHET – Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Maire de Bergues
- M. Régis CAUCHE - Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Communautaire de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Croix
- M. Maxime CABAYE - Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord
- Mme Isabelle FERNANDEZ - Suppléante  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Loon-Plage
- Mme Marguerite CHASSAING – Suppléante  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- M. Eric RENAUD – Suppléant  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Saint-Amand-Les-Eaux
- Mme Françoise DEL PIERO – Suppléante  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- Mme Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY– Suppléante  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes, Adjointe au Maire de Thivencelle
- Mme Marie CIETERS – Suppléante  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- Mme Sylvia DUHAMEL – Suppléante  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
- M. Jean-Marc GOSSET – Suppléant  
Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord

**Membres représentant le Personnel :**

- M. Jérémy DOURS – Titulaire  
CIS Tourcoing – CGT
- M. Jean-François PANZERA – Titulaire  
CIS Douchy les Mines – CFTC
- M. Jimmy DURAND – Titulaire  
CIS Marcq en Baroeul – FOSIS 59
- M. Benjamin CALVARIO – Suppléant  
CIS Tourcoing – CGT
- M. Jérôme LANDAS – Suppléant  
CIS Maubeuge – CGT
- M. Nicolas NOIRET – Suppléant  
CIS Lille Malus – SUD

**Ont aussi assisté à la séance en qualité d'experts généralistes ou de secrétaires de l'Administration :**

- M. le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE  
Directeur Départemental
- Mme Frédérique MINAUX  
Chef du Pôle Ressources et Relation Humaines
- M. le Lieutenant Colonel Jean François LOUVEGNEZ  
Chef du Pôle Finances et Patrimoine
- M. le Lieutenant Colonel Laurent MAILLARD  
Chef du Pôle Organisation des Secours
- M. Frédéric THIERY  
Chef du Pôle Moyens et Logistique
- M. Philippe MOENAERT  
Chef du Pôle Système d'Information
- M. le Lieutenant h.c. Sébastien PAGNACCO  
Chargé du dialogue social - Cabinet du DDSIS
- M. le Médecin Colonel Didier BRIEMANT  
Chef du Groupement Soutien et Appui de Santé - Pôle Santé et Secours Médical
- Mme le Lieutenant Colonel Nathalie DUBOIS  
Chef du Groupement Santé et Sécurité en Service
- M. le Lieutenant Colonel Dominique JACQUES  
Chef du Groupement Territorial 1

- M. le Lieutenant Colonel Philippe DESORMEAUX  
Chef du Groupement Territorial 2
- M. le Lieutenant Colonel Vincent LABADENS  
Chef du Groupement Territorial 3
- M. le Lieutenant Colonel Denis THIÉBAUT  
Chef du Groupement Territorial 4
- M. le Lieutenant Colonel Pascal MARI  
Chef du Groupement Territorial 5
- M. le Lieutenant Colonel Stéphane BEAUVENTRE  
Chef du Groupement Acquisition et suivi des matériels
- M. le Lieutenant Colonel Sylvain BONVIN  
Chef du Groupement Logistique
- Mme. le Pharmacien Colonel Emmanuelle ALAVOINE  
Chef du Groupement Pharmacie
- M. le Lieutenant Colonel Eric MARESCHI  
Chef du Groupement Analyse et Couverture des Risques
- M. le Capitaine Alexandre LECLERC  
Chef du service Evaluation et Amélioration Permanent, Groupement Analyse et Couverture des Risques
- M. le Capitaine Bertrand-Xavier ROUGANE CAP  
Représentant SPV au sein du CHSCT
- Mme Flore BATAILLE  
Chef du Service Protection Sociale, Groupement Santé et Sécurité en Service
- Mme Virginie CHAMBON  
Chef du Service Juridique, Groupement Affaires Juridiques et Instances
- Mme Anne AMIS  
Service Communication, Cabinet du DDSIS
- Mme Anne ROULAND LECOCQ  
Chef du Service Hygiène et Sécurité, Groupement Santé et Sécurité en Service
- Mme Sophie MYLLER  
Service Hygiène et Sécurité, Groupement Santé et Sécurité en Service
- Mme Barbara LEROY LAIDEBEUR  
Chef du Service Relations Sociales et circuit d'information RH, Groupement Ressources Humaines
- Mme Anne Sophie CHARLET  
Service Relations Sociales et circuit d'information RH, Groupement Ressources Humaines

M. le Président ouvre la séance à 11h30 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Mme LEROY LAIDEBEUR procède à l'appel et recense les votants.

Pour les représentants de l'Établissement, voteront M. HOUSSIN, M. DUQUENNE, Mme LEYS, Mme QUATREBOEUF.

Pour les représentants du personnel, voteront :

- pour CGT : M. TETAERT, M. FATHALLAH, M. CARLUCCI, M. BELMONTE
- pour Syndicat Autonome : M. VERCOUTRE
- pour CFTC : M. COLPIN
- pour SUD : M. CAMBRE
- pour Avenir Secours : M. CATTELET
- pour FOSIS 59 : M. BOUTEILLE

### **1. Présentation du projet de prévention de l'accidentologie sportive**

M. le Président précise que cette séance répond à une obligation réglementaire. En effet, les textes prévoient qu'un point fasse l'objet d'un réexamen et d'une nouvelle consultation du CHSCT lorsqu'il reçoit un avis « contre » unanime de la part des représentants du personnel, et qu'il nécessite une délibération pour sa mise en œuvre.

M. le Président rappelle que le livret a été envoyé aux membres et demande s'il y a des remarques.

M. Hugues TETAERT de la CGT relève que la phrase qui faisait notamment débat lors de la précédente séance a été retirée et s'en félicite. Il propose également d'ajouter à l'alinéa 3 : « le sous Officier de garde » à la liste des agents pouvant octroyer l'autorisation d'effectuer la 2<sup>ème</sup> séance d'activité physique, à titre dérogatoire, à un autre moment de la journée.

Le LCL Nathalie DUBOIS valide cette proposition et modifiera le texte en ce sens.

Le Directeur Départemental indique que la formulation sera la suivante : « du Chef de Cis ou de l'Officier de garde ou du sous Officier de garde ».

M. Grégory VERCOUTRE souhaiterait proposer également des amendements. Ainsi, il considère que les termes « première partie de la matinée » sont trop vagues et manquent de précision. Il indique que le Règlement Intérieur du SDIS prévoit des horaires beaucoup plus précis et aimerait qu'en conséquence la directive soit modifiée.

Concernant le point 7, il note qu'il est indiqué : « une séance d'activité physique ne doit pas durer plus d'une heure, échauffement inclus. » Pour M. Grégory VERCOUTRE, cela est en contradiction avec le Règlement Intérieur qui octroie uniquement 45 minutes de sport collectif le soir de 17h à 17h45. Il propose, pour respecter la directive, de modifier le RI et de finir la journée à 16h30 et commencer ainsi la séance de sport à 16h45. Il rappelle que la problématique est bien le sport collectif qui est très accidentogène. Ainsi, à la veille du CHSCT, le nombre d'accidents de sport depuis le début d'année 2019 pour le foot s'élevait à 46 et pour la catégorie « autre » à 74. M. Grégory VERCOUTRE insiste sur le fait qu'il serait vraiment judicieux d'ajouter ¼ d'heure d'échauffement à la séance de 45 minutes de sport collectif autorisé par le Règlement Intérieur.

Par ailleurs, concernant le point 2 et son 1<sup>er</sup> paragraphe, il indique que les représentants s'interrogent sur le fait qu'une liste des matériels autorisés sera rédigée à partir de l'inventaire des matériels mis à disposition des SP. Il rappelle que depuis des années, ce

sont les amicales des CIS, c'est-à-dire des associations loi 1901, qui financent l'acquisition du matériel de sport pour pallier l'absence d'un budget conséquent du SDIS en la matière. A la lecture de ce paragraphe, il se demande si les amicales seront dédommagées lorsque le matériel qu'elles ont mis à disposition sera interdit. Il réaffirme que les représentants craignent le retrait du matériel acquis par les amicales alors que ces dernières compensent depuis des années l'absence d'investissement du SDIS.

Enfin, il indique être gêné par la formulation du paragraphe suivant : « Une collaboration étroite entre le Groupement Formation et Préparation Physique, le Groupement Aptitude et le Groupement Santé et Sécurité en Service va permettre de mieux identifier les besoins spécifiques de certains agents... ». En effet, il considère que cela relève du ressort médical, les ICP (indicateurs de Condition Physique) sont obligatoires et réglementaires. Ils sont intégrés dans Medisap, l'application du médecin d'aptitude et c'est bien à lui de faire remonter les éventuels besoins de l'agent en analysant avec ce dernier ses difficultés. M. Grégory VERCOUTRE rappelle que les ICP sont des épreuves sportives que les agents réalisent annuellement pour évaluer leur niveau. Sur le plan personnel, cela est utilisé afin que l'agent puisse se situer, suivre son évolution. Cependant, des aspects médicaux peuvent parfois apparaître et l'agent n'a pas forcément l'envie de les partager avec le service. Pour M. Grégory VERCOUTRE, c'est au médecin d'identifier les besoins avec l'agent puis de solliciter les services. Le paragraphe, tel qu'il est rédigé, va à l'encontre de ce qu'il vient d'expliquer.

Il achève son intervention en indiquant qu'il a une requête concernant les ICP. Il souhaiterait en effet encourager la pratique de l'épreuve VAMEVAL qui est moins traumatisante pour les chevilles que le LUC LEGER. Ce dernier consistant à faire des allers retours de plus en plus rapides au son d'un bip, a l'avantage de pouvoir se faire dans une remise, cependant il est beaucoup plus accentogène que le VAMEVAL, qui se réalise sur une piste d'athlétisme.

Concernant l'inventaire du matériel, le LCL Nathalie DUBOIS confirme qu'en effet heureusement que les amicales sont présentes pour acheter du matériel. Pour autant, il existe en CIS du matériel non vérifié et parfois défectueux. L'objectif de cette liste n'est pas d'interdire ou de supprimer arbitrairement du matériel mais de lister les matériels utiles et de les faire contrôler par un organisme agréé. Cela vise à apporter la garantie que les agents s'entraînent sur du matériel de qualité.

M. Grégory VERCOUTRE propose de préciser que la liste a pour objectif de retirer le matériel défectueux.

Le LCL Nathalie DUBOIS précise qu'il s'agit ici d'une présentation générale extraite d'une note beaucoup plus détaillée.

M. Grégory VERCOUTRE déplore que celle-ci ne soit pas présentée aux représentants du CHSCT.

Le LCL Nathalie DUBOIS indique qu'une présentation complète a été effectuée.

M. Grégory VERCOUTRE confirme qu'il a assisté à une présentation et rappelle que la problématique du matériel acheté par les amicales avait alors déjà été évoquée. Pour autant, le texte n'a pas été modifié.

Le LCL Nathalie DUBOIS indique que cela sera signifié au GFPP pour que les critères d'inventaire du matériel soient intégrés.

Concernant l'accompagnement individualisé, elle indique que la collaboration entre le GFPP, le GSSS et le PSSM ne concerne que les Sapeurs Pompiers blessés ainsi que ceux qui n'effectuent plus d'APS (Activité Physique et Sportive) en raison de souffrances ostéo articulaires. Il y a deux points d'entrée. D'une part, la visite médicale de reprise à l'issue de laquelle le médecin propose un accompagnement à l'agent. Dans ce cas, seul le PSSM a la

main pour initier l'accompagnement. D'autre part, cela peut se faire à la demande du Sapeur Pompier.

M. Grégory VERCOUTRE indique avoir peur des dérives dans les CIS, en mettant en exergue les faiblesses de certains agents, comme par exemple en course à pied ou en renforcement musculaire.

Pour les représentants du personnel, il doit bien y avoir un accompagnement mais qui doit venir uniquement du PSSM.

M. le Médecin Colonel Didier BRIEMANT indique qu'il n'est pas en accord avec ce que le LCL Nathalie DUBOIS a précisé. L'accompagnement des agents n'est pas réalisé uniquement pour les agents qui reviennent d'accident de service. Lorsque les agents effectuent les ICP, le Médecin analyse les résultats en fonction de différents critères tel que l'âge, le sexe, le poste occupé et en parle avec les agents. Le PSSM peut inciter l'agent à faire du sport mais l'agent est libre dans son choix. Il n'est pas possible de le forcer à faire quelque chose.

M. Grégory VERCOUTRE valide les propos du Médecin Colonel Didier BRIEMANT, seul le PSSM peut, après analyse et entretien, orienter l'agent vers les services compétents comme le GSSS ou le GFPP. Il y a bien une analyse médicale avant tout.

Le LCL Nathalie DUBOIS souligne que la rédaction du paragraphe répond à cette remarque, l'accompagnement est initié suite à la visite médicale ou à la demande du SPP.

M. le Président propose de passer au vote.

M. Grégory VERCOUTRE indique ne pas avoir eu de réponse concernant la proposition de passer au VAMEVAL.

Le LCL Nathalie DUBOIS explique ne pas pouvoir répondre car elle n'est pas la spécialiste du sujet.

M. Grégory VERCOUTRE propose d'indiquer que le VAMEVAL sera privilégié quand cela est possible dans la note. Il souligne qu'il faudra mettre à jour Medisap.

Le LCL Nathalie DUBOIS indique que cette proposition sera remontée auprès du GFPP.

M. le Président soumet le point au vote.

Résultat du vote :

|                | <b>Pour</b> | <b>Contre</b> | <b>Abstention</b> |
|----------------|-------------|---------------|-------------------|
| Administration | 4           |               |                   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4</b>    |               |                   |

**Pour le collège des représentants de l'Administration, le projet de prévention de l'accidentologie sportive reçoit un avis favorable à l'unanimité.**

Résultat du vote :

|                | Pour     | Contre | Abstention |
|----------------|----------|--------|------------|
| CGT            | 4        |        |            |
| SA SPP PATS    | 1        |        |            |
| SPASDIS-CFTC   | 1        |        |            |
| SUD SDIS 59    | 1        |        |            |
| AVENIR SECOURS | 1        |        |            |
| FOSIS 59       | 1        |        |            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>9</b> |        |            |

**Pour le collège des représentants du personnel, le projet de prévention de l'accidentologie sportive reçoit un avis favorable à l'unanimité.**

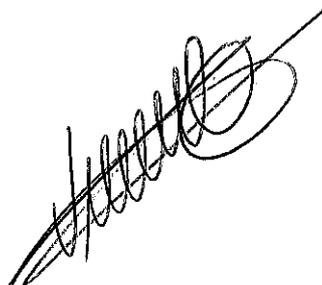
M. le Président remercie l'assemblée, précise que le prochain CHSCT se déroulera le 15 novembre à 9h30 avec une réunion préparatoire le 5 septembre à 10h. Il lève la séance à 11h52.

Le SECRÉTAIRE  
ADMINISTRATIF



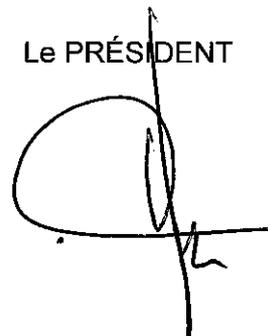
Mme Barbara LEROY  
LAIDEBEUR

Le SECRETAIRE



M. Grégory VERCOUTRE

Le PRÉSIDENT



M. Jacques HOUSSIN